

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2025

La séance débute à 9h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusés : Catherine FABRE (pouvoir à Pascal MICHAUX), François GENIN (pouvoir à Claude THIVANT)

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 27 février 2025
- ✓ Délibération nouvelle redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- ✓ Délibération nouvelles redevances Agence de l'Eau Loire Bretagne Consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable.
- ✓ Délibération subventions associations
- ✓ Délibération vote des taxes locales 2025
- ✓ Vote des budgets primitifs : budget commune et eau
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 27 février 2025**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Redevances eau et assainissement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Un document complémentaire émanant de l'Agence de l'Eau est distribué en séance, après celui diffusé aux conseillers par le courriel du 20/03.

Une réforme des taxes eau & assainissement, facturées annuellement avec la consommation d'eau potable et reversées à l'Agence de l'Eau, est mise en place à partir de 2025, en passant de 2 à 3 redevances :

	Tarification actuelle	Nouvelle tarification
Eau potable	Redevance pollution domestique	Redevance consommation eau potable
		Redevance performance des réseaux d'eau
Assainissement	Redevance modernisation réseaux	Redevance performance des réseaux d'assainissement

Les redevances pour performances des réseaux seront le résultat d'un taux multiplié par un indice de performance (indice variant de 0,2 à 1,0 pour l'eau et de 0,3 à 1,0 pour l'assainissement) :

en €/m3	Années 2025-2030	Année 2025
Redevance consommation eau potable	0,33	0,33
Redevance performance réseaux eau potable	0,10 X indice eau	0,02
Redevance performance réseaux assainissement	0,28 X indice assainissement	0,084

Pour l'année 2025, considérée de transition, la performance est décrétée optimale, faisant ainsi passer le total des taxes de 0,39 à 0,434 €/m3.

Pour les années suivantes, les indices seront calculés en fonction de différents critères :

	Critères pris en compte
Indice eau	Rendement du réseau Connaissance du réseau
Indice assainissement	Autosurveillance Conformité des analyses Efficacité du traitement (quantité de boues produites et leur utilisation)

Le Conseil prend acte de la réforme et valide à l'unanimité.

➤ **Subventions aux associations 2025**

P. MICHAUX propose de reconduire les montants attribués en 2023 et 2024, à savoir :

Association	Subvention 2025 proposée (€)
Comité des Fêtes	1 000
Ecole primaire	500
Club de la Vallée Fleurie	350
Les Musicales d'Orcival	350
Conscrits	200
Société de chasse	150
Anciens AFN	100
ADMR	100
Orcival - Rocamadour	48

Chaque montant est validé séparément à l'unanimité, Pascal MICHAUX et Nathalie RAOUL ne prenant pas part au vote pour le Comité des Fêtes, Marc-Antoine SABATIER pour la Vallée Fleurie et Joëlle NEYRIAL pour l'ADMR.

➤ **Montant des taxes locales 2025**

Le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2024, à savoir :

	Taux 2025 proposé	Moyenne taux départemental 2024	Moyenne taux national 2024
Taxe habitation (résidences secondaires)	8,95 %	23,45 %	23,88 %
Taxe foncière du bâti	32,17 %	44,94 %	39,74 %
Taxe foncière du non bâti	55,54 %	84,71 %	51,08 %

Le total des produits attendus avec les taux proposés est ainsi de 103 610€.

La proposition est validée à l'unanimité

Un document de présentation des propositions de budgets pour la commune et le service des eaux est distribué en séance.

➤ **Budget primitif de l'année 2025 – Commune** (pages 3 à 15)

M. GAYDIER et le Maire présentent le budget primitif de la commune pour l'année 2025 :

- Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **384 051 €**, avec une augmentation pour les dépenses « autres charges gestion courante » pour prendre en compte la participation aux frais de l'école primaire sur 2 ans.
A noter une nouvelle rubrique de dépense « Dotations aux provisions » pour anticiper le non-recouvrement de la moitié des impayés.
- Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **265 058 €**, dont la majeure partie concerne le projet de City parc (98 828€).

Le budget primitif 2025 de la commune est validé à l'unanimité.

➤ **Budget primitif de l'année 2025 – Service des Eaux** (pages 16 à 26)

M. GAYDIER et le Maire présentent le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2025 :

- Pour la section de fonctionnement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **44 045 €**
- Pour la section d'investissement, le total équilibré des dépenses et recettes s'élève à **49 580 €**, avec la poursuite de la procédure de protection des sources communales (le projet devrait être prochainement transmis à la Préfecture, après validation finale par l'Agence Régionale de Santé, pour lancement du processus d'enquête publique).

Le budget primitif du Service des Eaux est validé à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- Le Maire informe le Conseil du désistement de la commune pour le label « Villes et villages fleuris »
- La commune a reçu mardi 25 mars une lettre de démission de notre agent communal Yoann ARBRE-LEITE.
Une offre d'emploi pour son remplacement a été envoyée au Centre de Gestion avec un délai pour postuler fixé à mi-avril. Un candidat potentiel s'est déjà manifesté auprès de P.MICHAUX.
- L'entreprise ETA DETIANGE de Tortebeuse a été retenue pour tailler un certain nombre de haies sur les chemins communaux. Les travaux ont été effectués (30 heures) et un éventuel complément ne peut maintenant être envisagé qu'en automne.

La séance est levée à 11h30